

Le Conseil municipal s'est réuni le 19 juin 2009

Synthèse des décisions adoptées

Objet n°1 – Création de deux emplois CAE pour l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Le Conseil municipal a décidé de créer deux emplois Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), afin d'encadrer l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) nouvellement créé.

Un poste de Directeur et un poste d'Animateur sont ainsi ouverts, pour une durée de un an, renouvelable une fois.

L'emploi de Directeur sera à temps complet et celui d'Animateur à temps non complet, d'une durée hebdomadaire moyenne de 25h.

Ces deux emplois sont créés à compter du 1^{er} juillet 2009 et rémunérés sur la base du SMIC.

Adopté à l'unanimité

Objet n°2 – Fixation des tarifs des services de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Le Conseil municipal a voté les tarifs de l'Accueil loisirs, pour une journée complète d'accueil pendant les vacances : Tarifs en euros :

Quotient Familial	Sans aide CAF	Avec aide CAF
< 570	8,00	4,20
Compris entre 571 et 900	10,00	6,20
> 900	12,00	8,20

Le tarif à la demi-journée est par ailleurs égal à la moitié du tarif à la journée.

La détermination des tarifs pour les autres périodes fera l'objet d'une prochaine délibération.

Adopté à l'unanimité :